

M.R.B.C. – A.A.T.L. – D.U.  
Monsieur François Timmermans  
Fonctionnaire délégué  
C.C.N.- Rue du Progrès, 80, boîte 1  
1035 BRUXELLES

Bruxelles, le

V/Réf : 04/pfd/185905 (M. S. De Bruycker)  
D.M.S. 2043-0336/05/2007-413PU (M. Ph. Piereuse)  
N/Réf : AVL/ah/BXL-2.862/s.436  
Annexe : 2 dossiers A4

Monsieur le Fonctionnaire délégué,

Objet : BRUXELLES. Rue des Tanneurs, 52-56 / rue du Miroir, 9. Demande de permis unique relatif à l'intervention sur deux verrières appartenant à l'ensemble formé par le Palais du Vin et les magasins Merchie-Pède. Avis conforme.

En réponse à votre courrier du 26 mai 2008 sous référence, réceptionné le 28 mai dernier, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance qu'en sa séance du 11 juin 2008 et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée a émis un avis **favorable sous réserve**.

Cette demande vise des interventions sur deux verrières comprises dans l'ensemble du Palais du Vin et des anciens magasins Merchie-Pède, classé par arrêté du 29/03/2001. L'immeuble du Merchie-Pède est actuellement en phase finale de restauration. Le Palais du Vin est a été totalement rénové et restauré pour ces parties classées. Il est aujourd'hui exploité comme centre d'entreprises. Toutefois, le gestionnaire des lieux rencontre des difficultés quant à l'occupation de certaines salles sous verrières à cause d'une surchauffe excessive.

Le demandeur veut palier ces problèmes par l'installation d'une protection solaire sur les verrières des halles 1898 du Merchie-Pède. Il souhaite également mettre en place un système d'exutoires de ventilation et remplacer les vitrages actuels par des vitrages solaires sur la verrière des halles 1902 du Palais du Vin. Etant complémentaires aux interventions autorisées par arrêtés de 2002 et 2003, ces travaux font l'objet d'une demande de permis unique séparée.

***En raison de leur impact restreint sur les structures d'origine, les travaux projetés n'appellent pas de remarques de la C.R.M.S. pour autant que l'on opte pour un système de stores pare-soleil qui soit le moins encombrant possible.***

Pour la halle de 1898 trois systèmes de stores « pare-soleil » extérieurs ont, en effet, été étudiés (*Brustor / Boflex / Winsol*). Ils consistent tous en l'intégration d'un système de stores situés en position repliée dans un caisson de protection, avec guide latéral monté selon la pente de la verrière. Seuls les pans inférieurs de verrière, qui développent la surface vitrée la plus importante, seraient munis d'une protection solaire, ce qui permet d'intégrer les caissons dans l'angle rentrant entre les deux parties de

verrières. Les rails d'aucun des trois systèmes n'interfèrent sur la structure d'origine de la verrière. Toutefois l'impact visuel des dispositifs recouvrant les moteurs diffère sensiblement d'un système à l'autre. **La Commission recommande l'utilisation du système Brustor parce qu'il est le moins encombrant des trois d'un point de vue visuel.** Ce système inclut, en effet, un carénage de moteur circulaire, ce qui réduit l'impact (ombre portée) sur le vitrage au minimum.

Veillez agréer, Monsieur le Fonctionnaire délégué, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO  
Secrétaire

G. VANDERHULST  
Président f.f.

c.c. à : A.A.T.L. / D.M.S. (M. Ph. Piereuse / Mme S. Valcke) / Ville de Bruxelles – Service de l'Urbanisme